

06.05.2009 – 11:19 Uhr

Offensive pour des salaires minimaux - L'USS crée une commission d'expert(e)s

Bern (ots) -

En Suisse, un peu plus de 40 pour cent seulement des salarié(e)s travaillent dans des professions où existent des salaires minimaux. Comparé avec d'autres pays, où la loi prévoit de tels salaires, c'est peu. Or, les salaires minimaux obligatoires sont l'unique instrument permettant d'empêcher efficacement la sous-enchère salariale. Le dernier rapport du SECO sur l'application des mesures d'accompagnement montre clairement que, dans de nombreuses branches sans salaires minimaux - p. ex. coiffure, « Santé et action sociale » -, les employeurs suisses font pression sur les salaires.

Pour protéger ces derniers, il faut lancer une offensive pour des salaires minimaux. Le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a décidé aujourd'hui de créer une commission d'expert(e)s sur cette question. Sa tâche sera d'analyser la situation en matière de salaires minimaux et d'établir dans quelles branches ceux-ci sont nécessaires pour protéger les salarié(e)s contre la sous-enchère. Cette commission devra aussi évaluer quels instruments (conventions collectives de travail, contrats-type ou prescriptions légales) sont les plus efficaces pour introduire de tels salaires. Elle étudiera aussi la nécessité d'une éventuelle initiative populaire à ce sujet.

Contact:

Daniel Lampart (079 / 205 69 11), économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100582638> abgerufen werden.